



Le 13 octobre 2011

Avis de la CRAT relatif à la Commission de rénovation urbaine du quartier du centre de FONTAINE-L'ÉVEQUE

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la composition et le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Brève description: Renouvellement de la Commission de rénovation urbaine du quartier du Centre de FONTAINE-L'ÉVEQUE et de son règlement d'ordre intérieur

Date de réception du dossier : 25 juillet 2011

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur la composition de la Commission de rénovation urbaine.

Elle recommande toutefois de vérifier que le prescrit relatif à cette composition soit réellement appliqué, notamment en ce qui concerne la représentation des habitants.

La CRAT remet un avis défavorable sur le règlement d'ordre intérieur de la Commission.

Elle attire l'attention sur le fait que le ROI ne répond pas au contenu-type défini par la DGO4. En effet, le présent ROI ne reprend pas d'informations sur la désignation et les mandats des membres, les rapports et bilans...



Pierre GOVAERTS,
Président